**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2018**

L’an deux mille dix-huit le Treize Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile - TAVERNIER Delphine – Mrs FEROUSSIER Jean-Michel - MAURY Thierry

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah - PALAOROA Andréa - Mrs BASTIDE Alain DAGORN Jean-Luc - PETERMANN Frédéric – VIGNAL Dominique

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

* **ORDRE DU JOUR** :
* Orientation d’aménagement et de programmation (OAP) Théoulieres,
* Désignation délégué à la protection des données,
* Retour enquête Le Côteau,
* Questions diverses.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité. Madame le Maire demande l’autorisation de rajouter deux délibérations à l’ordre du jour, l’une pour une convention avec le SDE l’autre pour Le Forum des Associations. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

 **Orientation d’aménagement et de programmation (OAP) Théoulières** : le dossier est réexaminé, chacun donne son point de vue, une nouvelle rencontre sera programmée avec le bureau d’études AMUNATEGUI pour finaliser ce projet important pour la collectivité.

 **Plan Local d’Urbanisme** : Monsieur Florent DEREUMAUX, co-gérant de la société INGETER qui travaillait sur notre PLU, a donné sa démission. Une nouvelle organisation pour mener à bien la fin du PLU doit être trouvée.

Un énième courrier est adressé pour la constructibilité d’un terrain à Ozon, nous ne donnerons pas suite à cette demande, ce type de réclamation doit se faire au cours de l’enquête publique

suite à l’arrêt du PLU.

 **Désignation délégué à la protection des données** : Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l’UE.

Il est indiqué qu’une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C’est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officier) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

 Son rôle sera de :

* Informer et conseiller l’organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés),
* Réaliser l’inventaire et la cartographie des données de l’organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu’à quand, comment),
* Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles,
* Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d’accès,
* Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes,
* Concevoir des actions de sensibilisation,
* Conseiller l’organisme sur la réalisation d’études d’impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l’exécution,
* Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n’est pas le responsable des traitements. Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec le syndicat mixte des Inforoutes de l’Ardèche pour un accompagnement à la protection des données à caractère personnel et à la désignation d’un délégué mutualisé à la protection des données.

Le coût annuel sera de 1080 Euros HT pour assurer cette prestation.

 **Convention pour la valorisation des certificats d’économies d’énergies** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune fait partie du Territoire d’Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et qu’à ce titre elle bénéficie d’un programme de financement spécifique pour les travaux de rénovation des bâtiments publics.

Le Syndicat Départemental d’Energie de l’Ardèche est chargé de la validation technique des travaux ainsi que du dépôt des dossiers auprès du Pôle National des Certificats d’Economie d’Energie (PNCEE). Pour cela une convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, APPROUVE la convention présentée

AUTORISE Madame le Maire à la signer.

 **Forum des Associations** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l’organisation du forum des associations organisé le samedi 1er septembre prochain à Baix par les communes de St Lager Bressac, St Vincent de Barrès, St Bauzile, St Symphorien sous Chomérac et Baix.

Des animations se dérouleront à partir de 16 h et le coût sera partagé entre toutes les communes. Afin de faciliter les règlements, l’association les Amis de St Lager prendra en charge le paiement des factures et une subvention de 100€ sera versée.

Le Conseil Municipal après délibération AUTORISE Madame le Maire à établir le mandat correspondant à l’association des Amis de St Lager.

 **Retour enquête Le Côteau** : une nouvelle rencontre concernant les travaux de la place est prévue le Vendredi 22 Juin à 18 Heures sur place, ainsi chacun pourra s’exprimer et la collectivité étudiera la faisabilité du projet en fonction du budget.

**QUESTIONS DIVERSES** :

 **Travaux Les Grads** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’une rencontre avec Monsieur le sous-préfet et l’entreprise NALDEO concernant les travaux d’assainissement et d’eaux pluviales du secteur PPR des Grads.

Le dossier va être revu et affiné et représenté aux services de l’Etat.

 **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** : Le montant prélevé sera de 18774 Euros, 27813 Euros avaient été inscrits au BP 2018.

 **Rivière** : le syndicat mixte d’aménagement et d’entretien de la Payre présentera aux élus les travaux à réaliser sur la Payre le Lundi 25 Juin à 18 Heures en Mairie.

 **Journée citoyenne** : le nettoyage de la Payre et l’arrachage de l’ambroisie sont programmées le Mardi 03 Juillet de 18 H à 20 H, rendez-vous devant la Mairie, en cas d’intempérie report de cette opération le Mercredi 25 Juillet.

 **Eaux pluviales Le Côteau** : un chiffrage est attendu pour la mise en place de caniveaux béton pour récupérer les eaux pluviales, la rédaction d’un acte de servitude de passage sera nécessaire.

 **Bibliothèque** : la nouvelle équipe ouvrira tous les 15 jours pendant l’été soit les :

Mercredis 04 et 18 Juillet, 01 et 22 Août, 05 septembre de 16 H à 19 H.

Une rencontre sera programmée avec l’équipe enseignante soit en fin d’année soit à la rentrée.

Des renseignements seront pris auprès de producteurs locaux afin d’organiser un marché hebdomadaire dont les horaires coïncideraient avec les périodes d’ouverture de la bibliothèque.

La cabine téléphonique peut enfin être déplacée, un emplacement opportun devra être trouvé pour faciliter les échanges de livres entre lecteurs.

 **Plan Communal de Sauvegarde** : Ce dossier sera révisé lors d’une réunion en Mairie le Mardi 19 Juin à 18 Heures.

La manœuvre des pompiers du 26 Mai s’est déroulée dans de bonnes conditions, le document du Plan Communal de Sauvegarde a été consulté à cette occasion, des précisions devront y être apportées.

 **Travaux groupe scolaire** : la salle de motricité sera rénovée au cours de l’été, le choix des coloris sera laissé à l’appréciation de l’équipe enseignante.

Les travaux de traçage de la cour de l’école sont aussi prévus durant l’été.

 **Développement économique** : le salon des métiers d’arts organisé au Teil a connu un franc succès.

Il reste des terrains à vendre dans les zones d’activités de Drahy à Cruas et de La Chevrière à Meysse.

 Séance levée à 20 Heures 10.

 Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 14 Juin 2018,

 Madame le Maire,